
***CHAMBRE TUNISO-ALLEMANDE
DE L'INDUSTRIE ET DU
COMMERCE***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
ETATS FINANCIERS	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	10

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'attention des membres de
La Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce « C.T.A.I.C »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 12 juin 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce**, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2025, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de **3 175 402 DT**, y compris un excédent des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à **124 437 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la C.T.A.I.C au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la C.T.A.I.C conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Responsabilités du Comité Directeur pour les états financiers

Le Comité Directeur de la C.T.A.I.C est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité Directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de la C.T.A.I.C à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité Directeur a l'intention de liquider la C.T.A.I.C ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité Directeur de surveiller le processus d'information financière de la C.T.A.I.C.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur notamment le respect des dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la C.T.A.I.C.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Comité Directeur.

Sur la base des diligences accomplies, nous n'avons pas révélé des déficiences majeures quant au respect des dispositions du décret-loi 2011-88 et quant au fonctionnement du système de contrôle interne.

Tunis, le 8 Avril 2026

P/ MBA Conseil et Audit

Amine Ben Jemaa



ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière			
Exercice clos le 31 décembre			
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)			
ACTIFS	Notes	2025	2024 (*)
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	4 995 165	3 659 262
AC 3 - Autres actifs courants	2	1 110 896	1 475 919
AC 4 - Créances et comptes rattachés	3	290 677	203 517
AC 7 - Immobilisations financières	4	30 500	30 500
AC 8 - Immobilisations corporelles	5	272 008	317 247
AC 9 - Immobilisations incorporelles	6	9 276	17 277
Total des actifs		6 708 522	5 703 722
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 2 - Autres passifs courants	7	2 769 852	1 848 189
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	8	540 468	804 568
PA 4 – Provisions		222 800	-
Total des passifs		3 533 120	2 652 757
AN 1 – Dotations		1 153 493	1 153 493
AN 5 - Réserves/Ecart de conversion		220 918	220 918
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		1 676 554	1 636 423
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		124 437	40 131
Total des Actifs Nets	9	3 175 402	3 050 965
Total des Passifs et Actifs Nets		6 708 522	5 703 722

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Changement de présentation)

Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2025	2024
Produits			
PR 1- Cotisation des adhérents	1	851 857	843 034
PR 2- Revenus des activités et manifestations	2	2 042 226	1 832 008
PR 3- Subventions de fonctionnement	3	2 861 998	2 500 104
PR 5- Autres Apports/Transfert des charges	4	1 279 937	1 391 687
PR 9- Autres gains	5	33 984	13 380
Total des produits		7 070 002	6 580 213
Charges			
CH 1- Charges relatives aux projets	6	1 933 695	1 919 926
CH 2- Charges de personnel	7	3 747 316	3 374 248
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions	8	416 009	243 472
CH 4- Autres charges courantes	9	713 866	799 679
CH 5- Charges financières nettes	10	114 064	143 452
CH 6- Autres pertes	11	20 615	59 305
Total des charges		6 945 565	6 540 082
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		124 437	40 131

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Résultat net	124 437	40 131
Plus-values sur cession d'immobilisations	(29 000)	-
Ajustements pour :		
F1- Amortissements et provisions	416 009	243 472
F2- Variations des créances	(120 605)	(869 535)
F3- Variations des autres actifs courants	365 024	(131 898)
F4- Variations des fournisseurs	(264 100)	211 906
F5- Variations des autres dettes	921 665	(439 813)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	1 413 430	(945 737)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immob. Incorporelles et corporelles	(106 527)	(165 274)
F9- Encaissement sur cession d'immobil. incorporelles et corporelles	29 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(77 527)	(165 274)
	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	1 335 903	(1 111 011)
Trésorerie au début de l'exercice	3 659 262	4 770 273
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 995 165	3 659 262

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA C.T.A.I.C

La Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce « C.T.A.I.C » est une association à but non lucratif, fondée en 1979 en vertu d'une décision commune des deux Gouvernements tunisien et allemand. Elle est régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Cette association, à but non lucratif, a pour principale mission de renforcer la coopération entre les deux pays partenaires, en promouvant et en développant les relations commerciales, industrielles et les services entre partenaires tunisiens et allemands.

Elle est soutenue par le Ministère de l'Économie et de l'Energie Allemand et fait partie du réseau des Chambre de Commerce allemandes à l'étranger (AHK) de la Chambre Allemande de l'Industrie et du Commerce (DIHK).

Ses comptes ont été libellés en Dinar Tunisien.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la C.T.A.I.C arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux normes définies par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, relatives au système comptable des entreprises et comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les états financiers arrêtés et publiés par la C.T.A.I.C sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

La C.T.A.I.C applique les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Ainsi, le principe comptable de prudence, le principe de la non compensation entre les éléments de l'actif et du passif ainsi que la non compensation entre les charges et les produits ont été respectés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la C.T.A.I.C» pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

a. Règles de prise en compte des actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxes récupérables. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata, selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciels	33,33%
Licences	33,33%
Bâtiments	4%
Matériel de Transport	20%
Equipements informatiques	20% ; 33,33%
Equipements de Bureau	20% ; 33,33%
Immobilisations à faible Valeur	100%

b. Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de pertes de change ou de gains de change, figurant au niveau de la rubrique "Charges financières nettes".

Au 31.12.2025, le cours de change de clôture utilisé est de 1 € = 3,3744.

Tableau des Immobilisations et des Amortissements au 31.12.2025

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeur comptable nette au 31.12.2025
	Valeur Brute au 31.12.2024	Acquisitions de l'année 2025	Sorties de l'année 2025	Valeur Brute au 31.12. 2025	Amortissements Cumulés au 31.12.2024	Dotation aux amortissements 2025	Reprise sur amortissements. Antérieurs	Amortissements Cumulés au 31.12.2025	
Concession de marques	93 126	0	0	93 126	93 126	0	0	93 126	0
Logiciels	137 975	0	0	137 975	120 699	8 000	0	128 699	9 276
Constructions	1 050 769	0	0	1 050 769	970 768	42 031	0	1 012 799	37 970
Matériel de transport	285 280	74 460	29 000	330 740	285 280	2 937	29 000	259 217	71 523
Immobilisations à faible valeurs	82 909	986	0	83 895	74 613	8 333	0	82 946	949
Equipements de bureau	372 963	4 020	0	376 983	311 676	28 093	0	339 769	37 214
Equipements informatiques	633 170	27 061	0	660 231	479 661	67 450	0	547 111	113 120
Aménagements des locaux	14 631	0	0	14 631	477	2 921	0	3 398	11 233
TOTAL	2 670 823	106 527	29 000	2 748 350	2 336 300	159 765	29 000	2 467 065	281 285